



Le 26 juin 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

Assemblée générale de l'Afer : le président de l'Afer appelle le Gouvernement à s'engager pour la stabilité du cadre juridique et fiscal de l'assurance vie

L'Assemblée générale de l'Afer vient de se tenir à Brest le 25 juin 2015.

Les résolutions présentées ou agréées par le Conseil d'administration de l'Afer ont toutes été adoptées à une large majorité.

Au nom du Conseil d'administration, le Président de l'Afer, Gérard Bekerman, a remercié chaleureusement les adhérents de l'Association pour leur confiance et a réaffirmé sa détermination à poursuivre son combat pour la défense des épargnants.

L'Afer vient de prendre un engagement pour soutenir le financement des PME et TPI qui, rappelle Gérard Bekerman, « *contribuent à la richesse d'une France qui gagne et créent des emplois tout en présentant un potentiel de rendement pour l'épargne en assurance vie* ».

"Nous attendons maintenant un engagement ferme du Gouvernement pour la stabilité juridique et fiscale de l'assurance vie, une épargne citoyenne qui représente souvent les économies de toute une vie. Je suis confiant car depuis deux ans les atouts de l'assurance vie ont globalement été préservés. Il faut que cela dure !" a conclu Gérard Bekerman.

Contact : Sylvie Conan Charvin - Directrice associée Yannick Le Bourdonnec Conseil
T/ 01 44 82 85 92 - 06 19 92 54 78 - s.conan.charvin@ylbconseil.fr

L'AFER - Association Française d'Épargne et de Retraite- est l'un des premiers groupements d'épargnants en Europe, avec plus de 720 000 adhérents représentant une épargne de 47 milliards d'euros (au 31/12/2013). Créée en 1976, l'AFER a révolutionné le marché de l'assurance-vie en lançant, dans les années 80, le contrat à versements et retraits libres. Ce contrat souscrit auprès d'AVIVA, filiale de l'un des premiers assureurs vie et dommages en Europe, est devenu un modèle de référence en matière de souplesse et de performance. Grâce à sa puissance et son poids économique, l'AFER est une force de proposition vis-à-vis des pouvoirs publics. L'Association fait entendre sa voix, chaque fois que l'intérêt de ses adhérents et de l'épargne retraite le rend nécessaire.